

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***10154839***

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

12 -10- 2010iA/
der Greffier**Grefte**

N° d'entreprise : 0451.289.530

Dénomination

(en entier) : **APOTHEKE HARDY PHARMACIE**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4770 Amblève, Engelbrücke n° 233

Objet de l'acte : Conversion des actions au porteur en action nominatives - modification des statuts - renominations

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « APOTHEKE HARDY PHARMACIE », ayant son siège social à 4770 Amblève, Engelbrücke n° 233, inscrite au registre des personnes morales auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0451.289.530 du vingt et un septembre deux mille dix, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises :

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de convertir toutes les actions au porteur de la société en actions nominatives.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer le texte de l'article 11 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« Article onze : Nature des titres

Les titres sont nominatifs.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La cession d'actions s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le dit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par un fondé de pouvoirs ainsi que suivant les règles sur le transport de créances ou toute autre méthode autorisée par le Code des Sociétés. »

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ci-après désignés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize, à savoir :

- 1) Monsieur HARDY Francis, domicilié à 4770 Amblève, Engelbrücke n° 233 (numéro national 46.02.26 217-80) ;
- 2) Madame THEISSEN Maria, domiciliée à 4770 Amblève, Engelbrücke n° 233 (numéro national 49.03.17 318-28) ;
- 3) Monsieur THEISSEN Marcel, domicilié à 4780 Recht, Weiherstraße n° 8 (numéro national 50.10.16 309-40).

Par la même occasion l'assemblée a décidé de ratifier toutes les opérations réalisées par les personnes prénommées pour compte de la présente société depuis l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent nonante-neuf jusqu'à ce jour.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à Madame THEISSEN Maria, prénommée, avec faculté de substitution, ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Pour extrait analytique conforme,

Erwin MARAITE, Notaire.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature